

DÉLIBÉRATION N°DL20230070 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 05/05/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA (à compter de 18h36) ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h53) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA (à compter de 18h36) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT (à compter de 18h36) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE – CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR DES OUVRAGES COMMUNAUX

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Dans le cadre du déploiement du réseau bas débit (LORA) du SIEL Territoire d'Energie Loire (SIEL TE Loire), la ville de Saint-Chamond a approuvé, par délibération en date du 25 janvier 2021 (N° DL20210021), un projet de convention pour l'installation d'équipements techniques sur des bâtiments communaux.

Une délibération complémentaire a été prise le 31 janvier 2022 (N° °DL20220023) modifiant la convention type et les 14 bâtiments communaux retenus pour le déploiement du réseau LORA du SIEL Territoire d'Energie Loire (SIEL TE Loire).

Après expertise sur site, l'implantation d'équipements bas débit sur la halle des sports André Boulloche n'est pas pertinente. Un nouveau site à proximité a été recherché : le terrain de sport stade Pauze a été retenu. Il se situe au 56 route du Coin à Saint-Chamond.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce changement de site, restant ainsi sur le même nombre de sites nécessaires au déploiement du réseau LORA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** le changement d'un site communal nécessaire au déploiement du réseau LORA SIEL Territoire d'Energie Loire (annule et remplace le site André Boulloche par le stade Pauze), ceci ne modifiant pas le nombre total de bâtiments communaux nécessaires pour ce projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente à ce nouveau site et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/05/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Pierre DECLINE

Date de mise en ligne 24 mai 2023